
Rapport sur le fonctionnement de l'école primaire supérieure de Papeete et les objectifs fixés à son directeur

Numéro d'inventaire : 2021.30.4

Auteur(s) : Salles

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1903

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Cahier manuscrit

Mesures : hauteur : 30,5 cm ; largeur : 20 cm

Notes : 15 pages rédigées, racontant les circonstances de la création de l'école, son fonctionnement et les objectifs civiques à atteindre avec les élèves. En documents joints : - images légendées de l'école et de M, Mme Petithory. - témoignage, souvenirs de Florence Albertine Bizet Petithory.

Mots-clés : Gestion des établissements d'enseignement

Lieu(x) de création : Papeete

Historique : Les documents présentés sont liés à l'école d'enseignement primaire supérieur de Papeete, fondée le 16 janvier 1901. Son premier directeur fut l'instituteur Alphonse Jules Camille Petithory, arrière-grand-père du donateur. Originaire de l'Oise (Creil, Saint-Vaast-lès-Mello), celui-ci, avec Florence Albertine Bizet Petithory, son épouse également institutrice, restent sur place jusqu'en 1907-1908.

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 39

Lieux : Papeete

Ministère des Colonies.

Ecole primaire supérieure.

Inspection des Colonies.

Mission 1902 - 1903.

Colonie d'Océanie.

M. Salles, Inspecteur de 1^{re} classe des Colonies,
Chef de Mission.

Service de l'Instruction publique.

Rapport fait par M. Salles, Inspecteur
de 1^{re} cl. des Colonies, concernant la vérification du
service de M. Tédithory, Instituteur, Directeur
de l'Ecole primaire supérieure de Tapaete, à
l'époque du 26 février 1903 et explications
fournies par cet agent sur les résultats de
sa vérification.

Faits constatés par la vérification
et Observations de l'Inspecteur
des Colonies.

Explications de l'Agent vérifié.

Un arrêté du 16 janvier 1901 a créé
à Papeete une "Ecole d'enseignement
primaire supérieur et professionnel."
Cet acte fut signé par M. le gou-
verneur Gallet.

On ne peut qu'applaudir à
l'idée maîtresse de cette création,
surtout quand on connaît les résultats
obtenus, par des essais différents, dans
d'autres Colonies où il naît aujourd'hui
plus de fonctionnaires que le pays n'en
peut employer et où toute tentative
d'enseignement professionnel est vouée
à un échec parce qu'elle serait
considérée comme un attentat à
la dignité humaine.

Il faut donner aux jeunes gens de
Cahiti l'instruction adaptée à
l'existence qu'ils peuvent avoir en
vue. Nos possessions d'Océanie sont
peu peuplées, peu exploitées. Il
faut que les prochaines générations
développent et mettent en oeuvre
les richesses de nos îles. Elles n'ont
pas besoin de bacheliers; il leur faut

Faits constatés par la vérification
et Observations de l'Inspecteur
des Colonies.

Explications de l'Agent vérifié.

des hommes pratiques, du Capital
et de la main d'œuvre. Tel est le
grand problème local dont l'Ecole
supérieure permet d'espérer la
solution partielle.

Ce sont bien là les vœux de
l'Administration et de l'Assemblée
locales. L'Ecole supérieure disait
au Conseil Général, le 20 novembre
1902, son Vice-Président, M. le
Pasteur Viénot, "est destinée à
nous donner tous les Instituteurs
dont nous avons besoin pour opérer
la diffusion de la langue française
dans les Etablissements secondaires.
C'est elle aussi qui nous donnera
des jeunes gens capables d'occuper
nos emplois publics. D'un autre
côté, nous avons l'obligation de
préparer, dans l'intérêt du Commerce,
des Capitaines en nombre suffisant.
... Nous voulons entraîner la
jeunesse dans ces différentes
voies."

